

Séance du lundi 14 décembre 2020

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 15/12/2020

Présents : 14

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :

Stephanie GAILLARD

L'an deux mille vingt et le quatorze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Présents : Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Eric BOUSQUET, Danielle LACOMBE, Thierry RIEU, Sylvie LACOMBE, Stephanie SALIES, Christelle CHAUVET, Jean Christophe GUY, Cecile ROQUESALANE, Jordan ANGELVY, Georgette TOUZY, Luc AVELLANEDA

Représentés: Pierre DUPONT

Absents:

Objet: Travaux de voirie : choix de l'entreprise - 2020_062

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 1 lot lancé le 23 novembre 2020 pour les travaux de rénovation de la voirie communale. La date limite de dépôt était fixée au 11 décembre 2020.

Après ouverture des plis et analyse par la maitre d'œuvre, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour le prix des prestations et 40 % pour la valeur technique), une proposition d'attribution nous a été remise. L'offre la plus avantageuse est celle de l'entreprise suivante :

- Pour le lot unique : Entreprise SARL BERGHEAUD 15200 MAURIAC pour un montant de 193 856.25 € HT pour le marché de base et les options CC1 et balayage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue le lot de l'appel d'offre relatif à la réalisation des travaux de rénovation de la voirie communale à l'entreprise citée ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 16/12/2020
et publication ou notification du 16/12/2020

Le Maire,
A. DUJOLS



PREFECTURE DU CANTAL
16 DEC. 2020
BUREAU DU COURRIER